

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Conditions d'inscription

Pour participer à l'une des formations proposées dans ce catalogue, il convient de nous adresser le bulletin d'inscription rempli et signé par l'employeur accompagné du règlement.

En cas de prise en charge de la formation par un OPCA, vous devez nous adresser l'accord de prise en charge.

Les inscriptions ne sont définitives qu'à réception du bulletin d'inscription. Elles sont prises par ordre d'arrivée et ne sont acceptées que dans la limite des places disponibles.

Conditions d'annulation

En cas d'insuffisance du nombre d'inscrits, la Fnars Rhône Alpes se réserve le droit d'annuler l'action de formation, au plus tard 10 jours avant la date de début. Elle en informera aussitôt les intéressés et remboursera la totalité des frais d'inscription.

Tout désistement fera l'objet d'une retenue de 50 euros pour frais de dossier.

En cas de désistement du participant moins de 8 jours avant le début de l'action, aucun remboursement ne sera effectué.

Tout stage commencé est dû et il en va de même en cas de désistement le jour de l'ouverture du stage.

En cas de force majeure et sur justificatif, un avoir du montant de la formation sera accordé.

Conditions et modalités de paiement

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement par chèque à l'ordre de la Fnars Rhône Alpes ou indiquer la demande de prise en charge si vous passez par un OPCA.

Les tarifs indiqués s'entendent par personne. A partir de la 3^e inscription pour la même structure et pour la même formation, une réduction de 10% est appliquée sur le montant total d'inscription.

Gestion administrative

A réception du bulletin d'inscription, la Fnars Rhône Alpes vous adressera une convention de stage en double exemplaire dont un est à nous retourner signé.

Une convocation précisant le lieu exact ainsi que les horaires de formation sera adressée à chaque participant une dizaine de jours avant le début de la formation. A l'issue du stage, une facture et une attestation de présence vous seront adressées ainsi qu'une attestation de formation et d'acquisition de compétences afin de valoriser votre formation dans votre parcours professionnel.

Lieu et déroulement des formations

Sauf exception, les formations se déroulent à Lyon. Les repas et frais de déplacement sont à la charge des stagiaires.

Formation en intra et délocalisée

Si une association en fait la demande, une formation peut se dérouler dans la structure pour une formation de plusieurs salariés. Dans ce cas vous pouvez nous en faire la demande et nous vous ferons une proposition de programme et de tarif.

Par ailleurs, si plusieurs salariés d'associations d'un même département souhaitent faire la même formation, celle ci peut être délocalisée dans une ville du département selon les besoins.

**Pour tout renseignement et s'inscrire:
Delphine CHARLET – 04 37 70 19 19 – secretariat@fnars-ra.org**